

L'industrie des plastiques de plus en plus inquiète

La production mondiale augmente, mais de plus en plus de mesures menacent le secteur, accusé de polluer les océans.

LE MONDE ECONOMIE | 19.06.2018 à 10h00 • Mis à jour le 19.06.2018 à 10h59 | Par Denis Cosnard (/journaliste/denis-cosnard/)



Au centre de tri des collectes sélectives du Syndicat intercommunal pour le traitement des déchets de l'agglomération parisienne, en 2006, à Nanterre. JOEL SAGET / AFP

Ce ne sont que deux amendements, dont aucun n'a encore été adopté définitivement. Ils ont néanmoins soulevé un vent d'inquiétude, ces dernières semaines, chez les industriels du plastique qui n'avaient rien vu venir. Le 14 mai, lors de l'examen du projet de loi agriculture et alimentation, les députés ont interdit les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020, contre l'avis du gouvernement. Le député LRM du Maine-et-Loire Matthieu Orphelin a avoué en souriant avoir « cédé à un lobby » : celui des élèves de primaire de Plougasnou (Finistère), qui lui avaient soufflé l'idée. Les fabricants de bouteilles en PET, une grande spécialité française, ont moins ri. Surtout, quand le Sénat a validé l'initiative en commission.

Au même moment, un autre amendement était débattu. A la loi sur le logement, cette fois-ci. Il proposait d'interdire, à compter de 2022, l'installation de portes et fenêtres en plastique. Là, les professionnels se sont étranglés. « Les menuiseries en PVC représentent 60 % du marché et 2,5 milliards de chiffre d'affaires ! », souligne Hervé Millet, membre de la fédération PlasticsEurope. Or il n'y a ni phtalate ni perturbateur endocrinien dans le PVC. Sans raison, on se priverait donc d'un produit économique et performant. » Message bien reçu : faute de soutien, le député LR de la Somme Emmanuel Maquet, qui portait cette mesure, a lâché prise.

L'un est passé, l'autre pas, mais les deux amendements forcent les tenants du plastique à s'interroger : après les sacs de supermarché, désormais bannis, et les gobelets et assiettes, interdits à partir de 2020, leur matériau est-il globalement menacé ? Peut-il disparaître, sacrifié sur l'autel de la santé publique et de la protection des océans ? « On ne parle encore que de quelques produits, mais ce que les gens retiennent, c'est : "Le plastique est mauvais pour l'environnement, il faut l'interdire" », s'alarme M. Millet.

350 millions...